

Quel avenir pour la mer et le littoral ?



Pour chaque façade maritime de France métropolitaine (Manche-Est – Mer du Nord, Nord-Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée), l'Etat prépare un document de planification qui précise les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale.

Une concertation préalable avec le public est en cours jusqu'au **26 mars 2018**.

Pour y contribuer : [CLIQUEZ ICI !](#)

Document partagé sur le site de l'observatoire portuaire des Alpes-Maritimes
www.observatoire-portuaire.fr